

Bilan démographique 2017 : plus de décès que de naissances dans la moitié des communes bretonnes

Au 1^{er} janvier 2018, la population de la Bretagne est estimée à 3 337 000 habitants, en augmentation de 0,4 % en un an. La natalité bretonne poursuit son ralentissement en 2017 tandis que la mortalité augmente sous l'effet du vieillissement démographique. Ainsi, le solde naturel de la région, négatif depuis 2015, diminue de nouveau. Ce phénomène s'observe désormais dans la majorité des communes bretonnes. Le ralentissement démographique tend à s'imposer sur l'ensemble du territoire régional.

Michel Rouxel, Insee

Au 1^{er} janvier 2018, la population de la Bretagne est estimée à 3 337 000 habitants. Au cours des trois dernières années, elle augmente de 14 300 habitants en moyenne annuelle (+ 0,43 %). Ce rythme est légèrement supérieur à celui de la France (+ 0,37 %). Cependant, la hausse de la population régionale ralentit : elle était de 27 800 habitants supplémentaires par an entre 2000 et 2008 puis de 20 600 entre 2008 et 2015 selon les résultats des recensements. Ce ralentissement, qui concerne toutes les régions françaises, est principalement dû au déclin du solde naturel (*définitions*) avec à la fois une baisse des naissances et une hausse des décès. Cette tendance s'observe aussi au niveau national, mais le solde naturel y est toujours positif et reste l'élément principal de la croissance démographique.

La baisse des naissances se poursuit

La diminution du nombre de naissances contribue au ralentissement de la croissance démographique. En 2017, 32 100 bébés sont nés en Bretagne contre 32 700 en 2016. Cette baisse de 1,8 % est comparable à celle de 2,2 % constatée au niveau national. Elle confirme la tendance observée depuis 2010 (− 9 % en France et − 14 % en Bretagne).

L'évolution de la natalité résulte de deux composantes : l'évolution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et celle de la fécondité.

L'indicateur conjoncturel de fécondité bretonne (*définitions*) s'établit à 1,79 enfant par femme en 2017, contre 2,02 en 2010. Sa diminution explique plus des trois quarts (77 %) de la baisse des naissances bretonnes entre 2010 et 2017 (82 % en France) (*figure 1*).

Peu éloigné du niveau national en 2017 (1,88), l'indicateur conjoncturel de fécondité de la région reste toutefois inférieur au niveau national comme

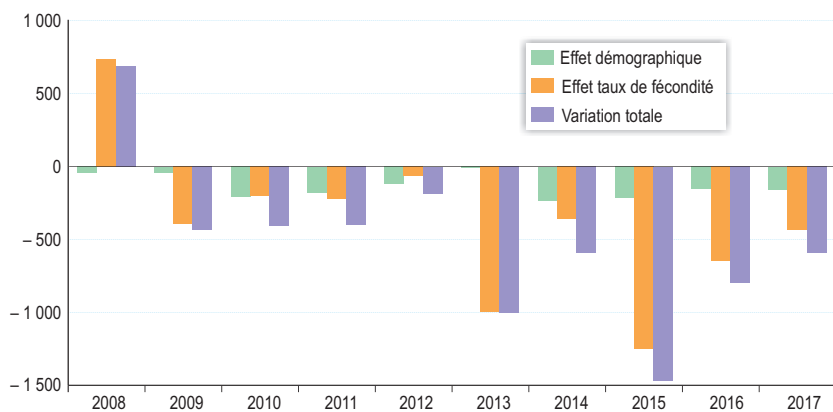
chaque année depuis 2013.

La fécondité des femmes de 25 à 34 ans contribue majoritairement à la natalité. Elle diminue nettement depuis 2010, tandis que celle des femmes âgées de 35 ans ou plus stagne. Une évolution similaire est observée simultanément dans toutes les régions françaises. Ainsi l'âge moyen à l'accouchement augmente légèrement, atteignant en Bretagne comme en France 30,8 ans en 2017 (comparé à 30 ans en 2004).

La baisse des naissances en Bretagne s'explique également en partie par le recul du nombre de femmes en âge de

1 La diminution des naissances s'explique surtout par la baisse de la fécondité

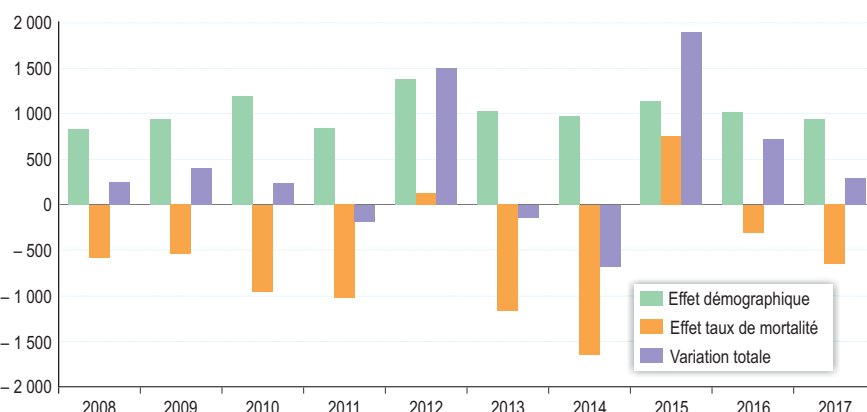
Évolution annuelle des naissances bretonnes, décomposée selon les effets de la démographie et de la fécondité



Source : Insee, état civil.

2 Le vieillissement de la population l'emporte sur le recul des taux de mortalité

Évolution annuelle des décès bretons, décomposée selon les effets de la démographie et de la mortalité



Source : Insee, état civil.

procréer. Depuis le milieu des années 1990, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans, période où les femmes sont les plus fécondes, a tendance à diminuer. Ainsi, elles sont 377 000 en 2017 en Bretagne, soit 14 000 de moins que cinq ans auparavant.

Avec 1,93 enfant par femme en 2017, c'est de nouveau dans le département des Côtes-d'Armor que l'indicateur conjoncturel de fécondité est le plus élevé, dépassant également la moyenne nationale. À l'inverse, la fécondité est la plus faible de la région en Ile-et-Vilaine avec 1,74 enfant par femme. Ces différences entre territoires se maintiennent d'année en année.

La part de naissances hors mariage est plus importante en Bretagne (69 %) qu'au niveau national (60 %). En 2017, ces naissances hors mariage diminuent plus fortement dans la région (-2 %) qu'au niveau national (-1,5 %). En Bretagne, elles sont également plus en recul que celles comptabilisées parmi les couples mariés (-1,4 %). Par ailleurs, sur dix naissances domiciliées en Bretagne en 2017, quasiment neuf (89 %) sont issues de père et mère de nationalité française, contre 75 % au niveau national. Depuis 2010, le nombre de ces naissances a chuté de 17 % en Bretagne alors que celui des naissances dont au moins un des parents est étranger a augmenté de 30 %. Dans la ville de Rennes où elles ont augmenté de 27 %, les naissances issues de couples mixtes ou de deux parents étrangers représentent désormais 36 % des naissances domiciliées (31 % à Nantes et 35 % à Paris).

Le nombre de décès continue sa progression

Le nombre de décès domiciliés en Bretagne

s'élève à 34 700 en 2017, soit une augmentation de 0,7 % sur un an. Cette hausse est en léger retrait par rapport à la tendance observée depuis dix ans : +15 % en Bretagne, +14 % en France.

L'évolution de la mortalité résulte de l'évolution du nombre d'habitants, caractérisés par leur âge et leur sexe, et de celle des taux de mortalité, également détaillés par âge et par sexe. Le taux de mortalité pour l'ensemble de la population s'élève en 2017 à 10,4 décès pour 1 000 habitants en Bretagne, comparé à 9,1 au niveau national. La période 2008-2017 a connu une augmentation du nombre de décès en Bretagne de 4 000 personnes en moyenne pour une année. Cette augmentation aurait atteint 10 000 personnes si les taux de mortalité par âge étaient restés constants (figure 2). La baisse des taux de mortalité n'est cependant pas automatique et régulière d'une année sur l'autre. Ainsi en 2017, en Bretagne

comme en France, elle bénéficie aux hommes mais pas aux femmes.

Étant donné le vieillissement progressif des générations nombreuses du baby-boom, l'augmentation des décès pourrait perdurer au cours des trente prochaines années, malgré la poursuite supposée de la baisse des taux de mortalité par âge et sexe.

Selon les conditions de mortalité de l'année 2017, un enfant né en Bretagne en 2017 peut espérer vivre jusqu'à l'âge de 78,4 ans si c'est un garçon et 84,9 ans si c'est une fille (figure 3). L'écart entre sexe se réduit très lentement. La Bretagne présente une espérance de vie à la naissance inférieure à la moyenne nationale de 1 an pour les hommes et 0,4 an pour les femmes.

La part des décès prématurés (avant l'âge de 65 ans) baisse : elle s'établit à 9,5 % parmi les femmes et à 21 % parmi les hommes. Au niveau national, elle se situe respectivement à 11 % et 21,4 %.

3 Éléments démographiques des départements bretons

	Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ile-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Population au 1 ^{er} janvier	2018	598 715	910 502	1 073 883	753 543	3 336 643	65 018 096
	2017	598 722	909 769	1 063 811	750 828	3 323 130	64 801 096
	2016	598 648	909 123	1 053 493	747 956	3 309 220	64 558 472
Naissances	2017	5 332	8 370	11 680	6 754	32 136	728 100
	2016	5 409	8 419	11 925	6 974	32 727	742 690
Décès	2017	7 415	10 462	8 499	8 363	34 739	593 784
	2016	7 282	10 464	8 428	8 315	34 489	581 073
Solde naturel	2017	-2 083	-2 092	3 181	-1 609	-2 603	134 316
	2016	-1 873	-2 045	3 497	-1 341	-1 762	161 617
Taux de natalité (‰)	2017	8,9	9,2	10,9	9,0	9,7	11,2
Taux de mortalité (‰)	2017	12,4	11,5	8,0	11,1	10,4	9,1
Taux de solde naturel (‰)	2017	-3,5	-2,3	3,0	-2,1	-0,8	2,1
Taux de variation de la population (‰)	2017	0,0	0,8	9,5	3,6	4,1	3,3
Indicateur conjoncturel de fécondité	2017	1,93	1,78	1,74	1,83	1,79	1,88
Espérance de vie des hommes à la naissance	2017	78,0	77,7	79,5	78,2	78,4	79,5
Espérance de vie des femmes à la naissance	2017	84,3	84,3	86,0	84,9	84,9	85,4

Source : Insee, état civil.

La population bretonne continue de vieillir. La moyenne d'âge est passée de 39 ans en 2000 à 42 ans en 2017 (40,5 ans chez les hommes et 43,7 ans chez les femmes). Elle est supérieure de 1,5 an à la moyenne française.

La moitié des communes est en déficit naturel

Après la Nouvelle-Aquitaine dès 2012 et la Corse en 2013, la Bretagne et la Bourgogne-Franche-Comté ont rejoint en 2015 le groupe des régions ayant un solde naturel négatif. En 2017, cet ensemble s'étioffe avec l'arrivée de deux nouvelles régions : le Centre-Val-de-Loire et l'Occitanie. En France, le nombre de départements en déficit naturel passe de 46 en 2016 à 53 en 2017. En Bretagne, seul l'Ille-et-Vilaine préserve son solde positif.

Le nombre de communes déficitaires¹ en France est passé de 16 000 en 2010 à 20 700 en 2017. Le même mouvement d'extension du déficit naturel se retrouve en Bretagne. La carte des soldes naturels communaux montre toujours l'opposition entre les aires urbaines, principalement habitées par les actifs et leurs familles, et les zones rurales et littorales où la part des retraités est plus importante. Le nombre de communes déficitaires en Bretagne a progressé de 450 en 2010 (35 %) à 685 en 2017 (figure 4), soit 53 % des communes totalisant une proportion proche (52 %) de la population régionale.

Plus généralement, les tendances de baisse de la natalité et de hausse de la mortalité sont observées sur tout le territoire. Tous les types de communes participent ainsi au creusement du déficit global de la région (figure 5).

En Bretagne, en 2017, les grands pôles urbains, qui regroupent au moins 10 000 emplois, comptabilisent au total plus de naissances que de décès, mais leur solde se réduit continuellement depuis plus de 40 ans. Dépassant 8 000 dans les années 1970, il avoisine 350 désormais et sera probablement bientôt négatif.

Les couronnes de ces pôles, où bon nombre de familles se concentrent, représentent encore des îlots de vitalité démographique pour la région. Mais leur solde naturel cumulé, qui s'élevait à 5 500 personnes en 2008, a fortement baissé pour s'établir à 2 300 en 2017.

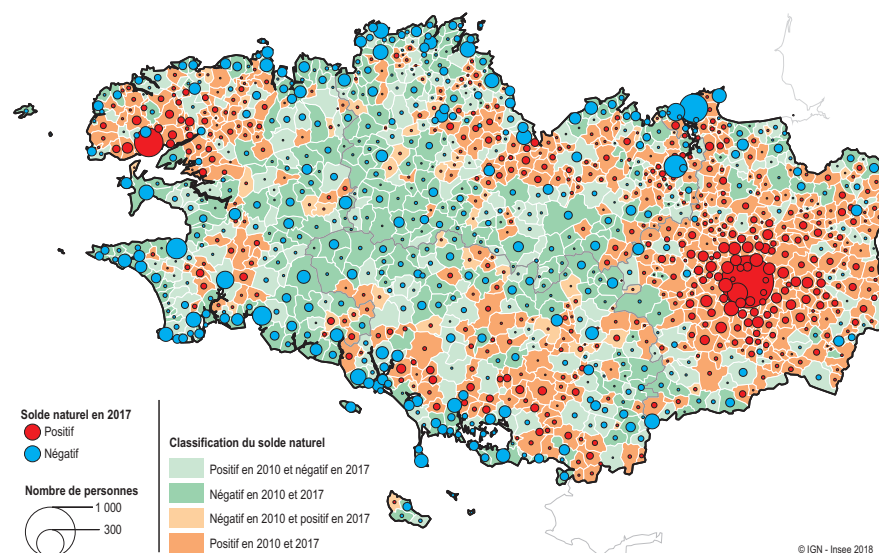
Enfin, les autres communes de la région sont généralement déficitaires. Leur solde naturel cumulé oscillait depuis longtemps entre -2 000 et -3 000, mais il est désormais en forte chute : -5 300 en 2017.

Mariages, divorces et Pacs

En 2016, 10 400 mariages ont été célébrés en Bretagne, soit un recul de 2,8 % par

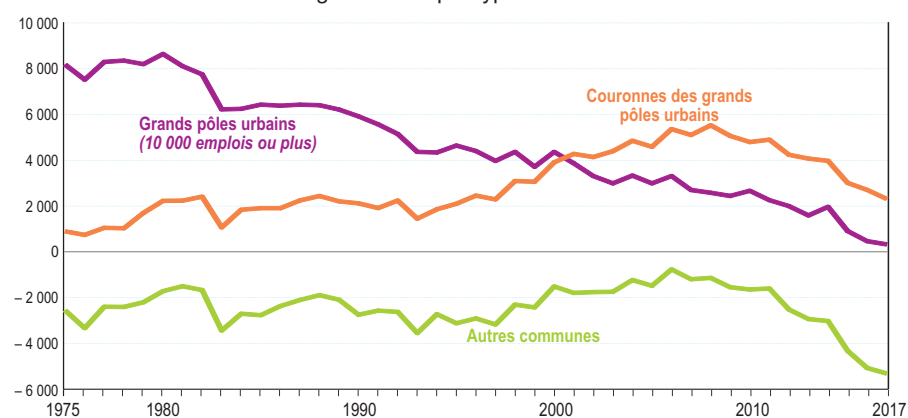
4 Plus de décès que de naissances dans plus de communes

Évolution du solde naturel par commune entre 2010 et 2017



5 Le solde naturel demeure positif dans les grands pôles urbains et leurs couronnes

Solde naturel annuel en Bretagne décliné par type de territoire



6 Mariages, divorces et Pacs dans les départements bretons

	Année	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Mariages enregistrés	2016	1 980	2 838	3 090	2 509	10 417	226 614
	2015	2 063	2 863	3 185	2 607	10 718	230 364
Mariages de personnes de même sexe	2016	49	86	113	79	327	7 065
	2015	56	80	104	83	323	7 700
Divorces prononcés	2016	701	1 389	1 942	1 233	5 265	124 337
	2015	673	1 338	2 031	1 157	5 199	120 222
Pacs	2016	1 681	2 689	3 686	2 118	10 174	189 756
	2015	1 501	2 625	3 837	2 136	10 099	187 248
Dissolutions de Pacs	2016	656	1 193	1 515	864	4 228	83 937
	2015	566	1 180	1 421	824	3 991	78 725

Source : Insee, état civil.

rapport à 2015 (figure 6). Dans le même temps, la nuptialité nationale a diminué de 1,5 %. Le nombre de mariages célébrés en Bretagne poursuit ainsi sa baisse progressive enregistrée depuis le début des années 2000 (figure 7). Le nombre de mariages de

personnes de même sexe est quasiment stable. Il représente 3 % des mariages en Bretagne comme en France.

En 2016, près de 5 300 divorces ont été

1- Solde naturel inférieur ou égal à 0.

prononcés en Bretagne, soit une augmentation de 1,3 % sur un an, après la hausse de 8 % en 2015.

Le nombre de Pacs conclus en Bretagne s'accroît de nouveau et avoisine les 10 200 en 2016. Sa progression est cependant nettement ralentie : + 0,7 % après + 12 % au cours des deux dernières années en Bretagne comme en France.

Le nombre de Pacs représente en Bretagne 49 % des unions en 2016, soit 4 points au-dessus de la moyenne nationale. En Ille-et-Vilaine, les Pacs ont légèrement diminué mais concernent 54,4 % des

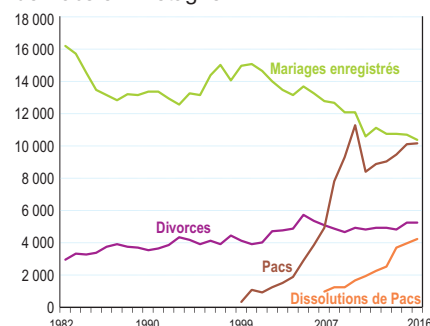
unions, ce qui classe le département au 1^{er} rang national, devant la Haute-Garonne. Le Pacs est moins fréquent dans les trois autres départements bretons : 49 % dans le Finistère, 46 % dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor.

En 2016, 4 200 dissolutions de Pacs ont été comptabilisées. Leur nombre s'accroît très fortement : + 6 % en 2016 et + 67 % en 3 ans (+ 51 % au niveau national).

Enfin, sur les années 2008 à 2016, les couples pacsés de même sexe représentent 3 % des contrats signés et 5 % des dissolutions. ■

7 Le nombre de Pacs se rapproche de celui des mariages

Mariages, divorces, Pacs et dissolutions de Pacs en Bretagne



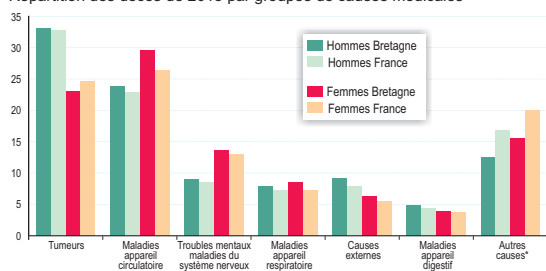
Source : Insee, état civil.

Les principales causes de décès

En Bretagne, en 2015, 23 % des décès féminins et 33 % des décès masculins sont d'origine cancéreuse. Les maladies de l'appareil circulatoire (cardiopathies, AVC) provoquent 29 % des décès féminins et 24 % des décès masculins. Ces deux ensembles d'affections illustrent les inégalités de répartition entre femmes et hommes. La même inégalité s'observe au niveau national, avec cependant une moindre incidence des cardiopathies féminines. À noter la forte augmentation des maladies de l'appareil respiratoire : + 17 % en 3 ans en Bretagne, + 11 % en France. Enfin, les suicides, comptabilisés parmi les décès de causes externes, représentent 2,2 % des décès en Bretagne, contre 1,5 % en France. Trois cas sur quatre concernent des hommes. Entre 2012 et 2015, le nombre de suicides a reculé de 11 % en Bretagne et 8 % en France.

Les résultats présentés ici proviennent d'une exploitation des données établies par le centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (Inserm, CeperDc).

Répartition des décès de 2015 par groupes de causes médicales



* dont causes inconnues.

Source : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès, Inserm.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtrait tout au long de leur vie féconde les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

L'**espérance de vie à la naissance** est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un indicateur synthétique des taux de mortalité par âge de l'année considérée.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Méthodologie

L'évolution annuelle de la natalité se décompose en deux facteurs. L'évolution du nombre de femmes d'âge fécond (15 à 49 ans) pondérée par les taux de fécondité par âge maintenus constants mesure l'impact de la démographie. L'évolution des taux de fécondité par âge multipliée par le nombre de femmes du même âge maintenu constant indique le rôle du comportement de fécondité.

Un calcul similaire permet de décomposer l'évolution de la mortalité en deux facteurs : la variation de la population par âge et celle des taux de mortalité par âge.

Le **recensement de la population** sert de base aux estimations annuelles de population. Il en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Depuis la publication des résultats relatifs au 1^{er} janvier 2006, le recensement fournit des résultats chaque année, ce qui permet un meilleur suivi des tendances d'évolution de la population à moyen terme. Pour les années 2016 et suivantes, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement de 2015 grâce à des estimations, d'une part, du solde naturel et, d'autre part, du solde migratoire.

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Les statistiques concernant le pacte civil de solidarité (Pacs) sont fournies par le ministère de la Justice.

Depuis que le recensement est annuel (2006), le solde migratoire est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée lors de deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde migratoire apparent. Les évolutions de ce solde migratoire apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. Le dernier recensement disponible étant celui du 1^{er} janvier 2015, les soldes migratoires de 2015, 2016 et 2017 doivent être estimés autrement. Le solde de 2015 est estimé par la moyenne des trois derniers soldes apparents définitifs (2012, 2013 et 2014). Ce solde est reporté pour 2016 et 2017 de façon provisoire.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Bilan démographique 2017 : Plus de 67 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2018 / Sylvain Papon et Catherine Beaumel. - Dans Insee première ; n° 1 683 (2018, janv.) - 4 p.
- L'espérance de vie par niveau de vie, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes / Nathalie Blanpain. - Dans Insee première ; n° 1 687 (2018, fév.) - 4 p.
- 770 000 bébés nés en France en 2017 : six sur dix sont nés hors mariage/ Sylvain Papon. - Dans Insee Focus n°124 (2018, sept.) - 2 p.
- Bretagne : près de 100 000 habitants supplémentaires en cinq ans/ Muriel Caze-nave. - Dans Insee Analyses Bretagne n° 67 (2017, déc.) - 4 p.

